Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Merria di Bastia

Direzzione di l'amministrazione generale Serviziu ghjuridicu

Cartulare seguitatu da / Dossier suivi par : Anne GIOVANETTI / Marina-Dea FILIPPI

Tél: 04.95.55.95.44

Mail: aff-juridiques@bastia.corsica

Réf : JURI/ ONDINA



Bastia, le 25 juillet 2023

Monsieur le Médiateur, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de revenir vers vous suite à mon courrier du 03 juillet dernier, confirmant le montant global de la <u>réclamation initiale</u> présentée par la commune suite aux graves désordres affectant le cimetière d' « Ondina », soit **16.000.000 euros** *« tous postes de préjudices confondus »*.

Outre son engagement à renoncer à tous recours à l'encontre des responsables des désordres affectant le cimetière d' « Ondina ».

Ainsi que les représentants de la ville et son conseil en ont informé les parties, il était initialement prévu d'en terminer ce mois-ci avec ce dossier, <u>en cours depuis maintenant près de dix ans et lourd de conséquences pour mes administrés</u>, en soumettant au conseil municipal de juillet le protocole à finaliser, dans le prolongement de nos derniers échanges et accords en phase de médiation.

Ceci, compte tenu du rapprochement intervenu fin mai.

Notre échéancier prévisionnel n'ayant malheureusement pas pu être respecté, je me vois contraint de n'envisager que pour septembre prochain l'inscription de l'affaire à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.

Il n'en demeure pas moins que compte tenu des contraintes légales pesant sur les services en termes de préparation des réunions du conseil (Etablissement des rapports de synthèse, information des élus,...), outre les périodes de congés, il est indispensable que nous puissions disposer d'un premier projet de protocole d'ici le lundi 31 juillet à 17h00.

Ce qui nous permettra de vous faire rapidement retour de nos observations et propositions d'amendements, avant d'arrêter début septembre la version définitive destinée à être soumise au vote du conseil municipal.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Je vous saurais gré, le cas échéant, de me faire part de toutes circonstances qui retarderaient l'établissement du projet de protocole attendu, ainsi que des démarches envisagées pour remédier à la situation.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Médiateur, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maile

SELARL BRIAND AVOCAT Maître Serge BRIAND Avocat Médiateur 8 rue de Choiseul 75002 PARIS